



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2006-2007

Séance plénière du vendredi 20 octobre 2006 (après-midi)

Compte rendu

Sommaire

Pages

Questions d'actualité

- *L'asbl HOPPA
de M. Joël Riguëlle*

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget, de la Politique de l'aide aux personnes handicapées et du Tourisme

*et question d'actualité jointe
de Mme Caroline Persoons*

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Budget, de la Politique de l'aide aux personnes handicapées et du Tourisme, et à Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.....3

(Orateurs: M. Joël Riguëlle, Mme Caroline Persoons, Mmes Françoise Dupuis et Evelyne Huytebroeck, ministres)

Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Commission communautaire française

Débat public.....5

(Orateurs: Mmes Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Braeckman, M. Michel Colson, Mmes Fatiha Saïdi, Céline Fremault, Fatima Moussaoui, M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement)

Vote réservé

sur le projet de décret portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique, la République tchèque, le Royaume du Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Etats membres de l'Union européenne) et la République de Bulgarie et la Roumanie, relatif à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, au Protocole, à l'Acte et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 25 avril 2005 19

Clôture 19

Présidence de M. Christos Doulkeridis, président

La séance plénière est ouverte à 14h35.

*MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président.- L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

L'ASBL HOPPA

DE M. JOËL RIGUELLE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DU
BUDGET, DE LA POLITIQUE DE L'AIDE AUX PERSONNES
HANDICAPÉES ET DU TOURISME

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

DE MME CAROLINE PERSOONS

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DU
BUDGET, DE LA POLITIQUE DE L'AIDE AUX PERSONNES
HANDICAPÉES ET DU TOURISME

ET À MME FRANÇOISE DUPUIS,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

M. le Président.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- J'ai entendu sur les ondes de la RTBF, lors de l'émission "Cap 48", que la ministre Huytebroeck allait proposer une solution alternative concernant l'impossibilité de sortir d'indivision pour offrir un terrain à l'asbl HOPPA. La situation à cet égard me paraît devenir quelque peu scandaleuse.

Je voudrais donc savoir en quoi consiste cette solution et dans quel délai elle pourrait être mise en oeuvre. Les gens attendent en effet depuis dix ans.

M. le Président.- M. Riguelle s'est montré concis et a été à l'essentiel.

La parole est à Mme Caroline Persoons pour sa question d'actualité jointe.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je serai concise, moi aussi.

Je voudrais savoir comment ce dossier évolue. A la suite des interpellations sur ce sujet, vous nous aviez signifié votre désaccord sur ce qui était prévu dans un texte signé par différents ministres sous la précédente législature. Vous avez dit également que M. Vanhengel s'était montré piètre collaborateur dans ce dossier.

A présent, l'on entend dire que la piste d'une construction sur ce terrain-là serait abandonnée, ainsi que cela a été évoqué lors de l'émission de la RTBF "Cap 48". Quid ? Fait-on table rase du passé et envisagez-vous un nouveau plan, de nouvelles demandes d'urbanisme ? Il s'agit vraiment d'un dossier prioritaire, ainsi que

le démontre le sit-in mensuel de parents de personnes gravement handicapées. Où le dossier en est-il ?

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- Je répondrai volontiers car je trouve ce dossier vraiment prioritaire. Cependant, je dois prendre la précaution de rappeler que l'on ne peut céder un terrain dont on n'est pas propriétaire. Certes, on peut y construire quelque chose. C'est l'une des particularités de notre législation urbanistique. Par ailleurs, je n'ai pas entendu qu'une demande de permis avait été introduite.

Où en sommes-nous concernant ce terrain ? Il s'agit d'un terrain qui se trouve encore en indivision avec la Commission communautaire flamande, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, consécutivement à la disparition de la Province de Brabant. La Vlaamse Gemeenschapscommissie serait prête à vendre sa part. Quant à la nôtre, elle a été promise à l'asbl HOPPA dans l'hypothèse où nous sortirions de cette situation d'indivision.

Depuis que ce dossier a refait surface, les obstacles à la sortie d'indivision se multiplient. En effet, la condition posée par la partie flamande est qu'on exécute simultanément la cession d'un bâtiment qui, pour l'instant, abrite notre école de boulangerie-hôtellerie, soyons clairs, le CERIA. Cette cession s'effectuerait pour la somme de 500.000 €, alors que nous ne pourrions pas reconstruire pour moins de 3,9 millions d'€.

Par conséquent, un problème financier se pose déjà, même si ce n'est pas l'inconvénient majeur car l'argent est prévu. En outre, la partie flamande a multiplié les embûches, notamment en demandant de reporter le paiement des loyers qu'elle nous devrait pour une série de biens. Nous avons, par ailleurs, découvert qu'elle ne nous payait pas certains loyers dus.

J'en arrive à la conclusion assez simple que cette affaire très douloureuse d'un point de vue budgétaire pour la Commission communautaire française n'est pas inextricable mais il faudrait que la partie flamande respecte l'accord que nous avons conclu.

D'autre part, quelles sont les modifications que nous avons demandées pour cet accord ? Nous avons demandé qu'il soit exécutoire dès le moment où il devenait effectif et non pas à partir du 13 juin 2004, ce qui nous aurait mis dans l'impossibilité de céder le bâtiment en question - le fameux B15 - car cela aurait occasionné la fermeture d'une partie des écoles du CERIA. Je pense que vous ne le souhaitez pas. Nous avons donc continué à négocier.

Depuis lors, j'ai appris qu'on nous payait les loyers qui nous étaient dus. Cela fait déjà quelque 20 millions de BEF qui vont rentrer dans les caisses de la Commission communautaire française, Madame la Ministre du Budget.

En outre, nous sommes partis sur une énième piste de négociations qui n'a plus rien à voir avec ce dossier mais plutôt avec des permis de bâtir. Ce n'est pas à une éminente membre de votre parti que je vais apprendre que négocier avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie n'est pas la chose la plus simple du monde.

En tout état de cause, si quelqu'un a une autre solution pour le terrain de HOPPA, je suis prête à l'écouter, bien entendu. Mais ne

me dites pas que vous avez trouvé un autre terrain à sortir d'une indivision car cela ne marchera pas très bien.

Pour le dire clairement, nous sommes à même de poursuivre les négociations et nous le faisons. Au passage, nous avons récupéré de l'argent, je le répète. Ce n'est pas si mal que cela. Evidemment, nous devons de toute façon avoir de quoi construire notre nouveau bâtiment, sans quoi nous devrons fermer une partie de notre école. J'ose espérer que personne dans ce Parlement ne le souhaite.

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique de l'aide aux personnes handicapées.- L'une des premières pistes réside dans l'espoir du terrain de Berchem. Cependant, j'ai entendu comme vous les obstacles posés par la sortie d'indivision et le temps que cela risque de prendre et je me refuse de rester totalement impuissante dans ce dossier qui traîne depuis beaucoup trop longtemps.

La proposition que j'ai avancée reste encore assortie de points d'interrogation car je ne veux pas faire de promesses en l'air. Elle consiste à vérifier s'il n'y a pas moyen de trouver un terrain ailleurs. J'ai l'impression que nous sommes bloqués dans une impasse.

Un terrain potentiel est effectivement disponible à Anderlecht sur les terrains de Bruxelles Environnement. Nous devons procéder à une visite des lieux dans les jours prochains. Je dois examiner avec l'association si ce terrain peut convenir. Si la réponse est positive, je dois avoir une analyse plus fine de la faisabilité. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain car il faut vérifier si l'étude est concluante et rassembler les parties prenantes pour convenir d'un calendrier.

Je veux donc investiguer toutes les pistes possibles. Nous visiterons très prochainement le terrain et évaluerons s'il convient d'abandonner totalement cette piste ou s'il y a des ouvertures.

M. le Président.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je resterai calme, Monsieur le Président, mais je trouve que les réponses que l'on nous fournit aujourd'hui sont consternantes, exception faite de l'ouverture que Mme Huytebroeck fait envers Bruxelles Environnement !

J'en prends acte. Tant mieux si l'on peut faire avancer ce dossier. Que l'on garde l'option HOPPA éventuellement pour un second terrain car chacun sait qu'à Bruxelles, à l'instar du pays tout entier, les hébergements pour handicapés lourds sont extrêmement peu nombreux. On lambine dans une attente qui dure depuis dix ans !

Je veux bien comprendre que l'on est confronté à des tensions dans le cadre d'un problème d'indivision mais si ce ne sont pas les politiques et les ministres qui peuvent les apaiser qui le fera ? Certainement pas les handicapés !

Permettez-moi de changer ici de casquette pour vous confirmer que tout est en règle du côté municipal. Les PPAS (plans particuliers d'affectation du sol) ont été abrogés, une languette de terrain - dont nous ne savions même pas que nous en étions propriétaires - a été cédée. Sur le plan local, plus rien ne s'oppose à la rentrée d'un permis. Au contraire, nous attendons les personnes les bras ouverts et nous les avons d'ailleurs même reçues dans nos bureaux.

Je vous le dis franchement, je ne peux plus accepter qu'on me dise encore maintenant qu'une sortie d'indivision est impossible pour donner un terrain à des handicapés qui attendent depuis dix ans. C'est scandaleux !

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- Je pense qu'il y a des raisons pour garder son calme. Etant bourgmestre d'une commune, vous connaissez comme moi les contraintes juridiques.

M. Joël Riguelle (cdH).- Les handicapés ont eu dix ans de calme juridique ! Cela fait dix ans qu'ils attendent !

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- Dans ce pays, chacun pense ce qu'il veut mais il est impossible de donner ce qu'on ne possède pas.

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Cette situation serait amusante s'il n'y avait pas derrière cette réalité, des familles qui manifestent tous les mois pour crier leur désarroi. Ce qui est étonnant, c'est de voir le non-dialogue au sein même du Collège de la Commission communautaire française. Mme Dupuis avait l'air de découvrir ce que Mme Huytebroeck disait.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- Je n'en ai pas l'air, je le découvre véritablement. Je me réjouis si on peut trouver une autre solution puisque celle-ci semble bloquée. Soyons sérieux !

Mme Caroline Persoons (MR).- Vous nous dites qu'il y a de l'espoir et que l'on continue à travailler mais vous dites en même temps que c'est complètement bloqué. Il n'y a pas de réelle volonté de faire avancer le dossier, c'est cela qui est regrettable !

Il était très bien avancé et il y avait moyen de conclure. Si une autre piste se dégage, c'est tant mieux, mais cela veut dire qu'il faut alors recommencer à zéro alors que cela traîne depuis de trop nombreuses années. La lamentable absence de discussion entre francophones, ainsi que les disputes Vlaamse Gemeenschaps-commissie – Commission communautaire française produisent des situations pitoyables, un ras-le-bol et surtout une perte de confiance envers les pouvoirs publics, ce qui est très grave pour la démocratie.

M. le Président.- La parole est à la ministre, Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de l'Enseignement.- J'aimerais apporter une précision pour rétablir la vérité. Qui s'occupait de cette matière dans le gouvernement précédent ? Si ce problème traîne depuis dix ans ...

Mme Caroline Persoons (MR).- C'était M. Picqué il y a dix ans, puis M. André et M. Draps. Les discussions ont fini par aboutir à un accord plus positif que ce que vous présentez aujourd'hui !

M. le Président.- Nous reviendrons sur cette question plus tard et je compte sur les parlementaires pour revenir sur cet enjeu.

- L'incident est clos.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DÉBAT PUBLIC

M. le Président.- J'ouvre la discussion sur la déclaration de politique générale du gouvernement. Je rappelle à chacun et chacune que le temps de parole a été fixé par le Bureau élargi à trente minutes pour les groupes politiques, avec deux orateurs mandatés au maximum et à dix minutes pour les orateurs non mandatés.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Ce matin, le président du Collège - ou du Gouvernement francophone bruxellois - a commencé sa déclaration de rentrée en citant Léopold Sédar Senghor: "Il suffit de nommer la chose pour qu'apparaisse le sens ou le signe".

Oui, il suffit de nommer la chose - la Commission communautaire française - pour qu'apparaisse derrière elle la situation financière catastrophique dans laquelle "la chose" se débat. Il suffit de nommer "la chose" pour qu'apparaissent les manifestations du non-marchand, les sit-in mensuels des parents d'enfants grandement handicapés, les cris d'alarme de maints secteurs personnalisables francophones et pour qu'apparaisse surtout derrière "la chose" l'incapacité de votre gouvernement à garantir des politiques dynamiques et sûres pour les francophones bruxellois.

Vous nous avez, Monsieur le Ministre-Président, présenté un catalogue d'intentions sans lignes de force et sans axes majeurs. Ce manque flagrant de priorités fait craindre le pire en matière de refinancement de la Commission communautaire française mais aussi et surtout, pour les négociations institutionnelles de 2007. Votre exercice de ce matin, est pour moi un terrible aveu d'impuissance. Neuf lignes sur la situation budgétaire, pour ne rien y dire, pour n'annoncer aucune piste, aucune embellie, bien au contraire. Et dix-huit lignes pour le non-marchand, ... il n'y a donc guère plus d'éléments positifs sur ce sujet.

J'aimerais vous reporter douze mois en arrière, à la rentrée parlementaire d'octobre 2005. A l'époque, les prises de parole étaient nombreuses et fortes pour demander un refinancement et des solutions. La ministre Huytebroeck lançait un vibrant appel à la solidarité, s'adressant à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Communauté française, à la solidarité intrafrancophone, pour revoir la clé de répartition pour la dotation etc.

Vous même, Monsieur le Ministre-Président, interveniez en ce sens. Au sein du groupe cdH, chacun venait à son tour exposer sa grande idée, obtenir le plein engagement de la Région dans le non-marchand, vendre le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA), supprimer Bruxelles Tournage, écrire à Marie Arena et j'en passe. C'était le sujet chaud de la rentrée !

Douze mois plus tard, c'est le silence. Aucune déclaration n'a été faite au moment des fêtes de la Communauté française et nous n'avons rien entendu de novateur ce matin. Qu'avez-vous obtenu pendant l'année écoulée ?

Votre aveu d'impuissance de ce matin est encore plus flagrant au sortir de deux jours de séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au cours desquels le gouvernement nous a dépeint, dans sa déclaration, une situation tellement bonne qu'il compte diminuer de moitié la taxe régionale. Tant mieux pour la

poche des contribuables. Mais qu'avez-vous fait pour que cette manne régionale bénéficie un tant soit peu à la Commission communautaire française, aux politiques sociales et de santé francophones bruxelloises ?

"Le casino rapporte tellement", se réjouit le ministre Vanhengel qui persiste à refuser de l'argent aux francophones de la Commission communautaire française. L'argent de la Loterie nationale bénéficie quant à lui, au moins, à toute une série de secteurs et entre autres à celui des personnes handicapées dépendant de la Commission communautaire française.

Vos choix politiques à la Région et votre faiblesse francophone pénalisent les institutions qui travaillent tous les jours pour les personnes handicapées, pour les familles, pour la cohésion sociale. C'est à l'image de ce Parlement, un parlement régional qui rénove, construit, pose du marbre mais qui jouxte un terrain où croule un bâtiment classé appartenant à la Commission communautaire française.

Quelles sont les pistes de refinancement obtenues ou en cours ? Qu'avez-vous demandé au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ? Quelles ont été vos démarches vers la Communauté française ? Vous présentez les réunions conjointes des gouvernements francophones comme de grandes avancées. Il s'agit plutôt de remises de petits cadeaux de l'un à l'autre devant la télévision ! Pas une seule fois, ni le financement de la Commission communautaire française, ni les difficultés liées à la politique des personnes handicapées n'ont été mises à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, dans "Le Soir", nous pouvons lire dans la bouche de Mme Huytebroeck qu'il faut une solidarité multiple. J'aimerais avoir plus d'informations à ce sujet. Y a-t-il des choses concrètes qui sont en cours ou attendez-vous les négociations institutionnelles de 2007 ?

Dans votre catalogue de ce matin, vous avez énuméré toutes les actions de la Commission communautaire française. Je ne vais pas les reprendre point par point, je laisse cela pour l'examen du budget. A ce moment-là, nous disposerons de chiffres alors que ce matin, vous n'avez avancé aucune perspective chiffrée.

Il y a néanmoins quelques points sur lesquels je voudrais demander des précisions et m'étonner peut-être d'entendre revenir les mêmes phrases simples d'année en année. C'est la troisième rentrée parlementaire de votre gouvernement. Il n'en reste plus que deux. On peut craindre le pire lorsque l'on voit la situation que vous nous présentez et le peu d'axes clairs que vous définissez.

Le premier point concerne l'enseignement. Comme l'année dernière, vous nous dites que vous allez agir pour que les cours de néerlandais en primaire soient financés et pour que les déplacements des élèves et du personnel d'encadrement pendant les heures scolaires soient pris en charge par la STIB. Où en sont ces dossiers ?

Je voudrais connaître la situation. En ce qui concerne les cours de néerlandais, j'ai interrogé Mme Arena sur ses intentions quant au financement puisque ces heures de néerlandais reposent sur les pouvoirs organisateurs, les communes entre autres. Sa réponse a été assez simple: "Rien. Cela coûterait beaucoup trop cher et je n'en ai pas les moyens". J'ignore quelle a été votre demande et la réponse que vous, vous avez obtenue.

S'agissant de la santé, j'avoue avoir été un peu étonnée lorsque vous avez dit qu'en matière de santé, vous étiez fier de pouvoir annoncer avoir déjà réalisé les engagements de la législature puisque l'évaluation des décrets "santé mentale" et "toxicomanie"

avait été faite. Cela me semble court de dire que les engagements ont été tenus. Votre politique de santé ne contenait sans doute pas énormément de lignes de force.

Pour cette évaluation des décrets, la commission Santé a réalisé un excellent travail. Elle a auditionné des représentants de tous les secteurs intervenants. Elle est parvenue à montrer que l'architecture globale des décrets "santé mentale" et "toxicomanie" est positive et mérite d'être maintenue. Evidemment, entrent ici en cause les moyens de financement permettant de poursuivre ces activités et de pérenniser les réseaux de santé. L'éternelle question est alors de savoir ce que nous réserve l'avenir.

Concernant les personnes âgées, vous nous avez parlé du protocole 3 qui doit avancer et annoncé que les fédérations des maisons de repos venaient de signer les conventions. Une question précise à ce sujet, on sait ce que la Région de Bruxelles-Capitale obtiendra en conversions de lits mais j'aimerais savoir si une répartition a déjà été prévue entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française. C'est important pour connaître l'optique envisagée quant aux maisons de repos en Région de Bruxelles-Capitale.

Un deuxième élément. Ce protocole 3 s'appuie également sur le développement de divers autres projets dont le maintien à domicile des personnes âgées, les prises en charge à l'extérieur, les centres de jour, ... Où en sommes-nous en la matière ? Quels projets se dessinent-ils au sein de la Commission communautaire française ? Vous ne nous avez pas annoncé de quelconque décret. D'ailleurs, les décrets sont une denrée rare et le Parlement a très peu de travail vu la faible production du gouvernement. C'est à souligner. Comment avance ce plan qui, à mon avis, doit aller de pair avec cette conversion de lits de maisons de repos en maisons de repos et de soins (MRS) ?

Elément suivant, la fonction publique. Vous n'avez pas abordé un sujet important à mes yeux. Pourtant, vous l'avez fait lors d'un conseil communal de Woluwe-St-Pierre. Il s'agit de l'évaluation de la fonction publique, du fonctionnement de l'administration et de la mise en oeuvre du processus d'évaluation des fonctionnaires. Un plan régional s'applique aux communes mais je voudrais connaître la situation à la Commission communautaire française.

En effet, ce processus d'évaluation est toujours important, dans tous les domaines mais vous n'en avez parlé qu'en matière de santé. A mon avis, c'est positif pour les fonctionnaires eux-mêmes, pour le fonctionnement des services mais surtout pour le public qui utilise ces services.

J'en viens au sport. Le ministre Kir a été interpellé à plusieurs reprises sur ce sujet, que ce soit quant aux fédérations liées au football ou concernant d'autres domaines.

La collaboration avec la Communauté française fait défaut et il est certainement possible d'aider plus efficacement le secteur sportif francophone de Bruxelles, tant au niveau des infrastructures que des clubs sportifs, en s'alliant et en allant chercher l'argent là où se trouve la compétence du sport, c'est-à-dire chez le ministre Eerdekkens.

La Région wallonne et la Communauté française ont développé un plan comportant entre autres des postes pour des agents contractuels subventionnés (ACS), des statuts Rosetta et autres, afin d'aider le sport d'élite. En matière de collaboration et d'aide à l'égard des sportifs d'élite bruxellois, la collaboration fait défaut.

A propos des personnes handicapées, ces interpellations sont nombreuses et je ne reviendrai pas sur tout. J'ai entendu qu'il y

avait un important réinvestissement en personnel en 2005 et 2006 et que l'on vient de revoir les arrêtés. Nous savons que des négociations sont en cours depuis quelques mois et que cette révision des arrêtés plongera plusieurs institutions dans des difficultés. La révision des arrêtés s'accompagne d'une diversification de l'offre qui permettra la création de places de répit, de centres de jours, un renforcement de l'encadrement des personnes, etc., dites-vous.

J'aurais bien voulu avoir un peu plus de précisions à ce sujet. Où en est-on exactement ? Comment seront compensées les pertes d'emploi qui sont au nombre de 23 temps plein, selon la presse ? Cela signifie une perte d'encadrement pour des adultes handicapés dans des institutions telles que les centres "La Forestière" et "Les Pétunias" qui seront directement touchées par cette révision des arrêtés.

En matière culturelle, je voudrais connaître le lien entre la Région de Bruxelles-Capitale et ce qui a été annoncé par M. Picqué dans sa déclaration à propos de la place de l'Europe à Bruxelles. Un paragraphe entier a été développé sur la culture tournée vers les institutions européennes. Il comporte notamment la place du Musée de l'Europe, ainsi que des projets s'adressant aux Européens et mettant en valeur les institutions de l'Union européenne. Je voudrais savoir si cet axe présenté par le ministre-président a été conçu en collaboration avec le Collège de la Commission communautaire française et ses politiques en matière culturelle.

Je trouve que la phrase de la déclaration du gouvernement portant sur les centres de planning familial n'est pas fort claire. Je voudrais donc connaître le nombre de centres concernés par les mesures annoncées et savoir de quels centres il s'agit.

J'émets également une petite remarque concernant les relations internationales. Pour le moment, la note de politique internationale pour la Communauté française, due à la ministre Simonet, est en voie de finition. Elle doit être présentée en commission des Relations internationales du Parlement de la Communauté française. La dynamique Région wallonne - Communauté française y est très présente. C'est normal puisque la même ministre est titulaire de ce portefeuille dans les deux gouvernements. Toutefois, j'estime que Bruxelles occupe peu de place dans ce document.

Des contacts devront donc être repris et des points devront être améliorés. En effet, d'une part, on entend le discours de M. Picqué sur le rôle international de Bruxelles et la présence de l'Union européenne et des institutions internationales. Mais d'autre part, on voit que cette note de politique internationale manque d'ambition et de volonté pour Bruxelles.

Le dernier secteur que je voudrais évoquer est celui du non-marchand. L'année dernière, il était crucial de conclure un nouvel accord puisque le précédent courrait jusqu'en 2005 et qu'il fallait poursuivre ce qui avait été accompli. De nouveaux moyens allaient être trouvés afin de couvrir des secteurs tels que la cohésion sociale, les ACS, etc. Or, aujourd'hui, les manifestations se poursuivent et l'insécurité est toujours présente. Le secteur du non-marchand souhaite des perspectives francophones d'avenir que vous ne leur apportez pas. Quels sont vos projets ?

Les dix-huit lignes que consacre à ce secteur votre déclaration de ce matin ne laissent rien augurer de bon. Vous reconnaissiez que des mécontentements existent, tout en ajoutant que le gouvernement ne peut avancer plus loin. Je trouve cette réponse un peu courte, au regard des actions accomplies dans le travail social, la santé et la famille. Vous devriez commencer à prendre vos responsabilités en vous rendant à la Région et à la

Communauté française pour y chercher de l'argent et des garanties pour l'avenir de tous ces secteurs.

Des missions de service public sont effectuées par le secteur non-marchand et associatif. La population a droit à ce que ces services soient pérennisés et que les moyens soient garantis.

Vous attendiez beaucoup des négociations avec les autres niveaux de pouvoir. Je voudrais savoir ce qu'elles ont apporté et comment s'annonce l'avenir. Enfin, qu'en est-il des 500.000 € prévus pour les ACS ? Etes-vous satisfait de la somme de 1.550 million d'€ dégagée dans le budget 2006 et comment évaluez-vous les moyens nécessaires pour demain ? L'année dernière, des chiffres avaient été avancés mais M. Picqué les avait contestés en répondant que le Gouvernement de la Commission communautaire française ne s'entendait pas à ce sujet.

Je terminerai en abordant le côté institutionnel. Pour une fois, vous avez rapidement évoqué la périphérie. J'en souligne le côté positif. D'ailleurs, les résultats des élections communales ne peuvent que nous réjouir par rapport à la place des francophones de la périphérie et à leur engagement politique.

J'ai toujours une proposition en attente. Puisque le Comité de concertation avec les francophones de la périphérie n'a pas survécu au niveau du gouvernement à l'arrivée de l'Olivier je voudrais que l'on puisse en discuter, qu'il puisse être mis en place par une modification du Règlement déposé en mars 2005. Ce serait un réel engagement du Parlement francophone bruxellois et de la Commission communautaire française dans son ensemble. A la veille des négociations institutionnelles, n'est-ce pas le meilleur moyen de montrer notre attachement à la périphérie et surtout à cette volonté de reconnaître la Région de Bruxelles-Capitale dans ses vraies dimensions !

A M. Leterme qui, dans son livre, décrit Bruxelles comme une ville malade et dit qu'"avec cohérence la Flandre soumet sa politique à la règle dite 'des 300.000' - nous partons du principe que 300.000 Flamands environ habitent Bruxelles et investissent dans la capitale –" il convient de répondre d'une façon claire, structurée et volontaire à ces propos en tant que francophones, ici au sein de ce gouvernement et de ce Parlement.

Notre groupe accuse une déception marquée concernant cette volonté politique de bien défendre les francophones. En effet, nous avions déposé une résolution sur la convention-cadre "protection des minorités". Vous avez voté contre. En Région de Bruxelles-Capitale, nous avions déposé un texte pour soulever le conflit d'intérêts par rapport au projet de "wooncode" de la Région flamande, vous avez voté contre. Vous ne prenez pas vos responsabilités ! Quand je parle d'aveu d'impuissance concernant la situation financière de la Commission communautaire française, je le dis aussi par rapport à la défense des francophones de Bruxelles. Vous ne prenez pas votre bâton de pèlerin pour tenter de défendre les politiques francophones bruxelloises, c'est regrettable. Vous ne défendez pas non plus les intérêts dans les matières institutionnelles bruxelloises francophones. Je crains le pire pour les négociations de 2007.

Je terminerai en citant Robert Deschamps qui, dans un article publié dans "La Revue Nouvelle" de juillet dernier intitulé "Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir ?", dit ceci : "Les francophones belges doivent se préparer à négocier soit dans les meilleures conditions possibles la scission du pays, soit l'amélioration du système fédéral. La stratégie la plus mauvaise est l'immobilisme et le fatalisme qui nous conduiraient vers la scission dans les pires conditions pour nous ou pour les générations futures de francophones".

Pour moi, vous êtes dans cette situation d'immobilisme et de fatalisme.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président. - La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Selon l'expérience que j'ai des réformes institutionnelles, moins on en parle et mieux on engrange des résultats le moment venu en négociations. En revanche, il faut travailler discrètement en amont et avoir plein de choses bien ficelées dans ses cartons. J'espère que c'est dans cette optique-là que vous travaillez, Monsieur le Ministre.

Je trouve que vous êtes assez impressionnant parce qu'arriver année après année à dire tant de choses sur la politique du Gouvernement de la Commission communautaire française, j'avoue que c'est assez sidérant. A force d'ajouter chaque fois quelque chose au texte de l'année précédente, vous allez finir par avoir des déclarations aussi longues que celles de Fidel Castro.

Une déclaration de politique générale sans budget risque fort de s'apparenter à un catalogue de bonnes intentions mais c'est encore plus vrai dans le cas de la Commission communautaire française, vu sa situation financière difficile. Hélas, il ne suffit pas en effet d'énoncer les nombreux besoins des Bruxellois dans les différents domaines de leur vie sociale - la santé, la culture, l'enseignement - pour que la Commission communautaire française dispose des financements nécessaires pour rencontrer ces besoins.

Dans ce contexte, il importe, comme les années précédentes, de déterminer les besoins prioritaires et de rechercher des complémentarités avec les autres niveaux de pouvoir, que ce soit la Région de Bruxelles-Capitale ou la Communauté française. De même faut-il, comme le président du gouvernement l'a d'ailleurs souligné, répondre à l'urgence tout en préservant la capacité d'intervention de la Commission communautaire française à moyen et long terme. Ce qui n'est évidemment pas facile.

A quelques mois de négociations institutionnelles qu'on nous annonce après, il est indispensable de promouvoir tous les liens de solidarité entre tous les francophones, Wallons, Bruxellois et de la périphérie. Par exemple, nous nous préoccupons de la réforme du budget et de la comptabilité de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française. Si nous voulons avoir des systèmes comparables et compatibles, clairs et transparents, nous avons intérêt à réformer la comptabilité de ces trois institutions d'une manière cohérente.

Cela fait plus d'un an que j'attire l'attention sur ce sujet. En principe, on sait que la réforme doit intervenir au 1er janvier 2007 mais je n'entends aucune explication. Où en sommes-nous dans la négociation de cette réforme ? La Commission communautaire française est-elle bel et bien associée à l'élaboration de la réforme de la comptabilité de la Région wallonne et de la Communauté française ou, au contraire, allons-nous nous retrouver mis de côté avec l'obligation de réformer notre comptabilité nous-mêmes ?

En attendant la traduction de la déclaration en termes budgétaires - c'est à l'occasion de l'examen du budget qu'aura lieu véritablement le contrôle parlementaire - je souhaite relever quelques points fondamentaux pour mon groupe, sachant que ma collègue Fatiha Saïdi abordera quant à elle le chapitre santé de la politique du gouvernement.

Le groupe socialiste continue bien entendu à soutenir la priorité donnée par le gouvernement à la politique menée en matière de formation professionnelle. Le souci d'adéquation et d'articulation avec le marché du travail ainsi que l'accent mis notamment sur l'apprentissage du néerlandais nous semblent particulièrement judicieux. Je me permets de réitérer le voeu, que j'avais déjà formulé l'année dernière, de voir cette politique coordonnée avec la politique de l'emploi de la Région, dans un souci de cohérence et d'efficacité.

Quant à la cohésion sociale, il est sans doute un peu prématûr pour évaluer la mise en oeuvre du nouveau décret. Nous attendons avec impatience de prendre connaissance de l'évaluation que le Centre régional d'appui fera du secteur, sur la base des rapports d'activité des différentes associations. Nous examinerons avec intérêt les nouvelles orientations qu'il proposera suite à cette évaluation. En attendant, le gouvernement peut-il nous dire quelle orientation est suivie dans le cadre des contrats dits régionaux, par opposition aux contrats communaux ?

En ce qui concerne les centres de planning familial, nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce de moyens supplémentaires pour certains de ces centres dont nous avions souligné les difficultés financières lors de la discussion du budget 2006. Le renforcement de leurs effectifs devrait leur permettre de remplir leurs missions dans de meilleures conditions au profit des plus défavorisés.

Quant au défi que constitue la revalorisation du secteur non-marchand, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons toujours dit, la réalité financière contraint le gouvernement à se concentrer sur des priorités, à savoir la finalisation de l'accord 2000-2005 et son application au secteur de la cohésion sociale, conformément à l'accord de gouvernement. Nous ne pouvons donc que saluer le discours réaliste du gouvernement face aux nouvelles revendications syndicales.

Comme chaque année, j'attends le budget pour examiner soigneusement les différentes politiques menées par le gouvernement.

Pour conclure, je suis heureuse d'apprendre que "malgré les contraintes, entre autres financières qui déterminent ses actions", le gouvernement s'engage "à relever le défi de l'affirmation de l'identité francophone à Bruxelles" mais il ne faudrait pas pour autant oublier les autres missions essentielles de notre institution.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Il s'agit de la troisième déclaration de politique générale qui nous est soumise aujourd'hui par le président au nom de son gouvernement.

Je tiens non seulement à le remercier mais également, au nom du groupe cdH, à en souligner les caractéristiques qui nous semblent les plus intéressantes pour l'accomplissement du projet francophone bruxellois de cette législature. Je relèverai également certains thèmes qui nous sont chers et qui répondent davantage à nos préoccupations politiques.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais souligner la position particulière que nous occupons dans le calendrier politique régional. En effet, en entamant cette troisième année, nous nous trouvons réellement au milieu du gué de cette législature. Il s'agit d'une position qui nous permet de voir à la fois le chemin déjà parcouru et celui qui reste à parcourir. Vous n'avez pas manqué de le faire, Monsieur le Président du gouvernement, en émaillant chacune des thématiques abordées

d'une série d'éléments très concrets portant sur ce qui avait déjà été accompli. Cette façon de procéder a le mérite de mettre en perspective les étapes futures pour la réalisation de votre programme. Il s'agit d'un exercice que vous avez réalisé sans fausse pudeur, ne masquant pas les difficultés budgétaires auxquelles la Commission communautaire française est une fois encore confrontée.

D'emblée, je tiens à dire à nos collègues que je ne reviendrai pas sur cet aspect de la déclaration de politique générale et ce, pour la simple raison que nous nous sommes déjà suffisamment et amplement épanchés sur cette question dont les solutions, nous le savons tous, sont d'ordre structurel pour ne pas dire institutionnel. Nous plaidons pour que la Région assume les conséquences des accords qu'elle avait pris *in illo tempore*. Et, à défaut de trouver les moyens nécessaires au niveau régional, il conviendra de baliser, correctement et de façon déterminée, le terrain des futures négociations qui s'annoncent pour le printemps prochain.

Monsieur le Président du gouvernement, au début de votre discours, vous avez décidé d'ouvrir largement le cadre francophone de vos propos et de votre action, en faisant référence à ce grand défenseur de la francophonie à travers et au-delà des nations qu'était Léopold Sédar Senghor. C'était une façon opportune de briser l'idée selon laquelle l'action de la Commission communautaire française ne vise que les francophones de Bruxelles. Nous le savons tous, votre action, notre action, s'adresse à tous les Bruxellois et, par les services auxquels elle entend répondre, elle rayonne largement bien au-delà des frontières bruxelloises, marquant entre autres des signes de solidarité tangibles à l'égard de tous les francophones de la périphérie.

Revenant sur les multiples compétences de notre Parlement, je constate qu'une fois encore vous avez fait grand cas de la formation professionnelle. Reconnaissions ici le souci de cohérence qui vous habite lorsque vous utilisez au mieux les ressources communautaires disponibles pour relever le défi de l'emploi dans notre Région.

Avec une augmentation de l'offre globale de 22% en deux ans, les formations de base répondent clairement aux besoins des Bruxellois qui sont à la recherche de nouvelles qualifications. Je tiens à rappeler ici l'importance de nouer des contacts de confiance avec le secteur privé afin de développer des axes de formation qui cernent toujours mieux les demandes du marché. Ce n'est pas toujours le cas mais je reconnaïs que ce n'est guère facile. Certaines entreprises regrettent parfois le manque de collaboration avec les responsables de la formation professionnelle.

A propos des initiatives prises par Bruxelles Formation, je rappelle l'intéressant travail de formation professionnelle également assuré par les structures locales pour ne pas dire communales, via les agences locales pour l'emploi. A l'heure des nécessaires et évidentes synergies entre les pouvoirs locaux et les instances supérieures, qu'elles soient régionales ou communautaires, nous plaidons réellement pour un maintien des spécificités locales, en matière de formation professionnelle et de recherche d'emploi, dans la mesure, précisément, où ces structures locales ont démontré leur grande pertinence. Respect et encouragement des initiatives locales doivent constituer les maîtres mots de la politique de Bruxelles Formation.

Vous avez également rappelé l'importance de la maîtrise du néerlandais. Nous insistons sur le nécessaire maintien de l'apprentissage du néerlandais dans tous les programmes de formation. Nous avons appris que certaines filières de formations techniques et professionnelles qui sont organisées au niveau communal il est vrai, avaient abandonné le cours de néerlandais

pour différentes raisons. N'y a-t-il pas là un réel travail de lobby à assurer à cet égard entre responsables politiques francophones ?

En matière de santé, comme vous l'avez rappelé, la commission a clôturé ses travaux d'audition des acteurs de la santé mentale et de la toxicomanie. Nous attendons les résultats du groupe de travail que vous citez et qui sera chargé des modifications à apporter aux missions des services actifs en matière de toxicomanie. A propos des maisons médicales, nous nous réjouissons de l'annonce de l'augmentation des budgets portant sur le financement complémentaire de l'équivalent temps plein affecté à la santé communautaire. Nous insistons cependant sur le soutien à apporter à l'ouverture de nouvelles maisons médicales. Je sais que les questions budgétaires restent pendantes mais, lors des auditions, nous avons eu la confirmation de la grande pertinence du travail fourni dans le cadre des maisons médicales. Ce qui nous a conduit à déjà nous exprimer à plusieurs reprises sur le nécessaire soutien à leur apporter. Nous croyons savoir qu'il existe aujourd'hui des demandes d'ouverture de nouvelles maisons médicales. Il serait intéressant de connaître votre agenda quant aux réponses à apporter à ces demandes.

A propos de la politique en faveur des personnes handicapées, je laisserai la parole à ma collègue, Céline Fremault qui s'exprimera sur le sujet. Et c'est mon autre collègue, Fatima Moussaoui qui réagira à votre déclaration à propos de la petite enfance et, en particulier, des crèches. Votre déclaration témoignait à cet égard d'ouvertures intéressantes. Elle s'exprimera également à propos des Espaces-Rencontres pour les familles.

Vous avez rappelé, Monsieur le Ministre-Président, que la cohésion sociale était au cœur de votre projet. Donnant la part belle au secteur associatif, nous sommes attentifs à l'évolution du pacte associatif. Quelles sont les étapes encore à parcourir pour voir ce pacte associatif prendre réellement corps et produire ses effets tant attendus ? Disposez-vous d'un agenda à ce propos ?

Vous avez également évoqué les services de médiation des dettes qui bénéficieront de subventions pour l'acquisition d'un logiciel permettant de récolter les données sur l'endettement des ménages. Il faut se demander quelle sera la plus-value de cette initiative, en comparaison de la récolte des statistiques sur le surendettement qui est déjà assurée par la Banque nationale.

A ce propos, j'en profite pour poser la question du suivi qui devrait être organisé aujourd'hui vis-à-vis de la résolution portant sur le rassemblement des données résultant des études sur la santé des Bruxellois. Je rappelle que la résolution prévoyait que toute étude financée par les pouvoirs publics devait inclure une clause visant précisément à fournir une copie des données récoltées à l'Observatoire de la santé et du social.

Concernant les maisons des cultures et de la cohésion sociale, n'y a-t-il pas lieu d'envisager la définition d'un cadre légal, soit en synergie avec la Communauté française, soit en fonction du décret portant précisément sur la cohésion sociale ? L'absence de cadre légal ne plaide pas en faveur d'une extension de la formule telle qu'expérimentée aujourd'hui à Molenbeek. Et ce, même si cette initiative semble rencontrer les attentes des multiples publics. Ceci étant, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion d'ordre budgétaire à propos d'une Maison des cultures et de la cohésion sociale subsidiée à concurrence de 140.000 € en 2006, alors que les centres culturels non reconnus se contentent de subsides plafonnés à 14.500 € par an. D'autres maisons des cultures et de la cohésion sociale sont-elles en projet ? Nous avons cru entendre que Saint-Gilles pourrait être le siège d'une nouvelle initiative en la matière.

Sur le plan touristique, vous avez également évoqué le projet d'un contrat de gestion avec l'Office de promotion du tourisme (OPT)

qui serait l'occasion de préciser ses missions, ainsi qu'une participation du secteur privé. Pouvez-vous nous fournir de plus amples informations quant aux modalités de ce contrat de gestion ainsi que sur la participation du privé ?

Enfin, en matière de projets de coopération, nous remarquons que le tourisme et la santé ne font pas l'objet de programmes spécifiques. S'agit-il d'une volonté délibérée ou les secteurs concernés n'ont-ils pas déposé de projets ?

Je terminerai mon intervention pour vous dire que le groupe cdH vous soutient de façon déterminée dans l'action qui est la vôtre à la tête du Collège et qu'il reste plus qu'attentif aux questions budgétaires fort préoccupantes que l'agenda politique se chargera de ramener à l'avant-plan.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman qui est la dernière des intervenants mandatés par les groupes.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- C'est avec grand intérêt que le groupe Ecolo a écouté votre déclaration de politique générale pour l'année 2006-2007. Cette déclaration reprend les éléments en train de se construire et qui détermineront vos actions, se déclinant elles-mêmes suivant les grandes priorités contenues dans l'accord de majorité. Parmi les points développés, j'en retiendrai quelques-uns qui nous paraissent particulièrement importants.

D'entrée de jeu, vous rappelez que la Commission communautaire française n'est pas une île perdue mais bien l'occasion d'établir un lien francophone plongeant ses racines en Région de Bruxelles-Capitale. Vous avez souligné la légitimité des revendications des francophones, y compris ceux de la périphérie. A cet égard, je voudrais vous assurer du soutien que le Collège recevra des parlementaires de la majorité mais également - je pense - de l'opposition qui sont soucieux de témoigner d'une indéfectible solidarité.

Nous pensons aussi que les parlementaires auront à cœur de mener ce combat hors de ce Parlement et mettront tout en oeuvre pour que soit ratifiée, là où elle doit l'être, la convention-cadre sur la protection des minorités nationales. C'est un combat important qui dépasse celui du symbole. Nous allons voter aujourd'hui un assentiment à une construction européenne élargie et il devient surréaliste qu'il faille encore se battre pour que soit reconnu le droit essentiel de nos minorités !

Ceci étant et pour tempérer quelque peu ce point de vue, j'ajouterais qu'au niveau des francophones de la périphérie, les dernières élections communales ont permis de voir une avancée certaine, puisqu'ils ont pu capitaliser en se réunissant sur des listes communes. Le combat doit se poursuivre en vue des prochaines négociations institutionnelles.

J'ai entendu que vous vouliez transcender les frontières institutionnelles qui ne sont qu'un découpage qui sied peu à la résolution des problèmes des francophones bruxellois. Vous évoquez des réunions conjointes avec les différents gouvernements francophones ayant notamment à l'ordre du jour le pacte associatif intrafrancophone. Je voudrais quelques précisions d'agenda à ce propos.

Vous évoquez à juste titre la formation professionnelle. C'est un secteur qui se développe avec détermination et à propos duquel votre déclaration est encore plus précise que l'année dernière. Nous partageons votre volonté de créer des formations débouchant sur des emplois de qualité, peu délocalisables et sur des secteurs porteurs bénéficiant à des Bruxellois.

En cela, le développement du pôle de formation aux métiers de la logistique est une bonne chose car il s'adresse à des personnes ayant peu de qualifications professionnelles. Au niveau régional, il s'articule également sur la mise en place d'un nouveau pôle de référence au niveau des métiers de la logistique.

Votre volonté politique en matière de formation professionnelle pourra s'appuyer sur le dynamisme dont fait preuve notre réseau d'enseignement. Vous comptez alimenter ce réseau en réclamant une aide spécifique à la Communauté française concernant les cours de néerlandais et en recalculant la clé de répartition de la dotation provinciale. Nous vous encourageons dans ces décisions!

Je souhaiterais des informations sur le dossier de l'extension de la gratuité d'accès aux transports en commun régionaux pour les élèves et le personnel d'encadrement dont vous avez parlé l'année dernière. Vous ne l'évoquez plus cette année. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ?

Dans le domaine de la santé, en bonne logique, vous vous mettez au travail suite aux auditions autour de l'évaluation des décrets de 1995 relatifs à la santé mentale et à la toxicomanie. Je suis de ceux et celles qui plaident pour un débat de fond sur la conception de la santé publique que l'on veut promouvoir, sur les objectifs que l'on veut définir, les priorités que l'on souhaite privilégier.

Ce débat concerne également le poids que l'on accorde au curatif et au préventif, à la promotion de la santé, à l'approche communautaire, à l'information en matière de santé, à la formation, aux évolutions des modalités d'intervention, à la coopération et à la coordination des différents professionnels. Il doit être mené à partir d'une définition de la santé.

Parmi les outils à votre disposition, je voudrais pointer le travail en réseaux. Ce concept permet de repérer les failles dans l'offre de services et d'organiser un système tentant de répondre à la complexité des besoins de l'usager. Il permet également un échange de bonnes pratiques et de réflexions pour construire des référentiels communs, enrichis des savoirs et des expériences de toutes les composantes du réseau et tournant délibérément le dos aux éventuelles représentations négatives mutuelles.

Après avoir créé un article budgétaire spécifique dans le programme santé afin de donner de la visibilité aux opérateurs des réseaux, ce qui est positif, vous avancez dans l'évaluation externe. Elle paraît bien acceptée par les personnes concernées, les évaluations étant reconnues pour leur qualité.

J'espère que cette évaluation mettra en avant la nécessité de reconnaître pleinement la fonction de coordinateur, qu'elle permettra à ces réseaux de constituer à leur tour un outil d'évaluation des politiques que nous menons. C'est un retour qui peut être intéressant pour nous parlementaires et pour vous ministres. De mon côté, de façon plus humble, je ne me décourage pas dans ma demande de les subventionner de façon pluriannuelle.

Le troisième protocole d'accord relatif aux personnes âgées entre le fédéral et les entités fédérées va être mis en oeuvre et l'on va pouvoir procéder aux reconversions de lits MR en lits MRS. Vous allez plancher sur la définition plus précise des formes alternatives de soins. J'applaudis ces nouvelles et me permets de vous demander si la législation relative aux personnes âgées dont vous faites mention comprendra aussi une réflexion sur les formes alternatives d'hébergement et si elle se construit en lien avec la Commission communautaire commune.

J'ai entendu énormément de points intéressants en ce qui concerne la politique menée en faveur des personnes handicapées, notamment la modification de l'arrêté de 2002 relatif aux normes d'encadrement dans les centres de jour et les centres d'hébergement ainsi que le renforcement des services d'accompagnement. On voit la volonté de désenclaver cette politique du seul secteur des personnes handicapées de la Commission communautaire française puisqu'il est fait mention d'indices d'accessibilité, d'accès à l'emploi et de compétences artistiques.

En matière d'action sociale, l'administration poursuit le travail d'évaluation en vue de proposer au gouvernement un nouveau mode de subventionnement des services d'aide à domicile. C'est en effet une urgence pour permettre à ces services de survivre. Je rappelle que le mode de subventionnement y est quelque peu spécial puisque plafonnant les anciennetés. Les services sont donc pénalisés, avec un personnel vieillissant. J'espère que l'on prendra cet élément en considération mais ce n'est pas le seul problème. J'ai reçu récemment un courrier relatant des retards dans la liquidation des soldes de 2005 et du premier semestre 2006. Ces retards entraînent de graves problèmes de trésorerie pour les services d'aide à domicile, déjà exsangues de par cette législation obsolète et l'application des accords du non-marchand, application qui n'est pas facile dans leur secteur.

J'entends avec soulagement que les centres de planning familial ne bénéficiant pas d'un cadre complet se verront octroyer des moyens supplémentaires dans les limites des moyens budgétaires. Je pensais que la priorité pour l'année serait une revalorisation de l'ensemble du secteur avec une attention plus particulière pour les structures qui ont été jadis pénalisées et pour les petits centres.

L'année passée, vous annonciez la finalisation d'une grille de décision relative aux moyens à allouer à ce secteur. Comment le secteur réagit-il à une limitation de l'aide aux seuls centres ne bénéficiant pas d'un cadre complet ?

En matière de politique sportive, l'année dernière vous parliez, afin de pallier le départ de Bruxelles du centre de prêt de matériel sportif de l'ADEPS, de soutenir de nouveaux projets de mise à disposition de matériel sportif et d'animation. Pouvez-vous nous dire si cela a été fait puisque vous n'en parlez plus ?

Je voudrais aborder le volet budgétaire. On ne peut que rappeler que le secteur non-marchand réclame, via ses représentants syndicaux, la finalisation à 100% des accords 2000-2005 mais également via un nouveau cahier de revendications des avancées concernant les conditions de travail et de salaire des travailleurs sociaux qui, rappelons-le, sont souvent difficiles quand elles ne sont pas précaires.

Vu l'état de délabrement de la région, avec cette hausse du malheur qui va de pair avec les chiffres désastreux du logement, du chômage, avec des tableaux de bord de l'Observatoire de la santé et du social qui sont assez inquiétants, ces associations jouent un rôle évident. Je n'ose imaginer la pétaudière que serait Bruxelles sans leur travail au quotidien.

J'entends que vous allez avancer dans le dossier concernant le passage du statut d'ouvrier à celui d'employé ainsi que dans celui de l'adaptation des fins de carrière par des mesures telles que la création d'un fonds de prépension et d'un plan tandem. Ce sont vraiment de très bonnes idées pour commencer.

Comme nous sommes plusieurs à l'avoir fait régulièrement, je voudrais à nouveau évoquer le fait que l'offre de services est parfois insuffisante. Je reprends des propos que d'autres ont déjà pu tenir, notamment en ce qui concerne le secteur des personnes handicapées, même si ce n'est sans doute pas le seul, il manque

incontestablement de nombreuses places, ce qui plonge des familles dans des difficultés sans nom, dans des situations douloureuses qui confinent parfois à l'impossible.

Je sais que votre volonté en ces matières est la meilleure et que vous avez fait au mieux avec les moyens dont vous disposez mais vous n'êtes guère bien servis puisque la situation financière est catastrophique, sans trésorerie, sans dotation suffisante, même pour couvrir les politiques en cours.

L'année dernière, vous indiquiez que vous revendiquiez la couverture intégrale par la Région du coût des mesures liées aux accords du non-marchand. Vous n'en parlez plus à l'heure actuelle. C'est dommage car, de mon côté, je plaide pour que l'on n'abandonne ni la voie de la solidarité bruxelloise - tant pour la prise en charge des premiers accords du non-marchand que pour une réflexion sur une autre dotation pour les travailleurs ACS - ni la voie de la solidarité intrafrancophone, où il convient d'objectiver le bien-fondé des différentes clés de répartition tant des dotations que des reprises de dettes.

J'insère ici une petite réflexion portant sur la diminution de la taxe régionale. Cette dernière est injuste puisqu'elle frappe pareillement celui qui gagne 1.000 € par mois et celui qui en gagne 10.000. La diminuer me paraît aller dans le bon sens. Par contre, on aurait pu trouver une autre modulation et prévoir un transfert vers les besoins de la Commission communautaire française qui sont ceux des Bruxellois eux-mêmes puisqu'il s'agit des mêmes personnes.

Le non-marchand "Commission communautaire française" n'est pas qu'une offre sociale ou de santé ou de formation aux Bruxellois francophones. Il y a, sur le terrain, un mélange d'origines géographiques et linguistiques. J'ai une proposition qui consiste à demander au gouvernement d'envisager une étude pointue qui mette en évidence les aides apportées par les différentes institutions et par les différents services bruxellois et qui montre à quels publics elles sont destinées, afin de pouvoir objectiver les flux entre payeurs et utilisateurs et, avec ces éléments objectifs, revendiquer, s'il échoue, auprès d'autres instances le fait de recevoir des moyens supplémentaires.

Je pense que c'est un biscuit à avoir dans sa poche au moment où on négociera ferme sur notre avenir institutionnel.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Mon intervention se limitera à deux sujets, le pacte associatif et les services de médiation de dettes, évoqués par mon collègue du Bus de Warnaffe.

Concernant le pacte associatif, nous prenons d'ores et déjà rendez-vous pour décembre 2006 puisque votre gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, s'est engagé devant nous ce matin à déposer un projet de texte cette année encore. Je voudrais profiter de cet engagement pour vous rappeler la position du MR bruxellois en cette matière.

Tout d'abord, le MR demande le respect des principes du pacte culturel, de la diversité, du pluralisme qui fait la richesse de notre société. Il est à noter que le MR mais surtout le monde associatif réformateur, n'a jamais été invité à participer à ce débat. Faut-il rappeler aussi que le comité de pilotage mis en place n'est constitué que des représentants des neuf ministres issus des Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française.

Quelle garantie quant à son indépendance ? Ne serait-il pas logique que ce comité vise la neutralité ? Les initiateurs du pacte associatif considèrent-ils que les cabinets ministériels peuvent à eux seuls faire la synthèse du secteur associatif ?

Je voudrais également rappeler que, pour le MR, il n'y a pas «un monde associatif» mais bien «des mondes associatifs». Il est à noter que le pacte associatif tel que lancé par le gouvernement exclut déjà des secteurs. A titre d'exemple, le secteur culturel est très peu impliqué et seule le PAC (Présence et Action culturelles) semble être la référence culturelle.

Mais surtout, Monsieur le Ministre-Président, le MR demande que la spécificité bruxelloise soit mieux prise en considération et, notamment, la densité d'associations à Bruxelles - vu le milieu urbain - et la multiplicité des champs d'action, du niveau purement local au niveau international. Le niveau communal doit aussi être étroitement lié à ce débat.

Enfin, le MR demande une programmation pluriannuelle des subsides accordés aux associations, une aide concrète aux associations pour répondre aux exigences légales, toujours plus nombreuses en matière de fiscalité ou de comptabilité par exemple, une simplification administrative qui se traduirait par une coordination entre les administrations francophones, une politique d'évaluation des missions confiées au secteur associatif et une attention accrue au public qui s'adresse aux associations.

En effet, le secteur associatif a été de plus en plus mobilisé par l'autorité publique pour suppléer à la faiblesse ou à la carence de l'action publique. De véritables missions de service public sont confiées au secteur associatif mais les usagers ne disposent pas des mêmes droits, des mêmes protections ou des mêmes possibilités de recours.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, nous ne nous lasserons jamais de vous répéter que le gouvernement que vous présidez a mis fin à la seule expérience de dialogue constructif et égalitaire menée par la Commission communautaire française depuis de nombreuses années en cette matière et je parle ici des Assises de l'ambulatoire. Le gouvernement a décidé de tuer cette initiative en jetant le bébé avec l'eau du bain mais surtout, a plongé toutes les associations qui avaient mis en oeuvre beaucoup d'énergie et d'espoir, dans une grande perplexité.

Laissez-moi vous dire que ces associations se demandent toujours pourquoi ces Assises - qui constituaient une bonne base pour un pacte associatif - n'ont pas été perpétuées et s'interrogent sur l'énergie qu'il faut mettre dans un nouveau projet tel que celui que vous semblez vouloir mener.

La seule explication plausible, c'est que les Assises de l'ambulatoire n'émanaient pas d'une branche de l'Olivier.

Mon deuxième commentaire concerne les services de médiation de dettes. Vous nous dites que les associations recevront des subventions pour l'acquisition d'un logiciel qui permettra, enfin, la récolte de données statistiques sur l'état d'endettement des ménages bruxellois.

J'attire votre attention sur un problème extrêmement important à cet égard. Les CPAS sont des institutions publiques indispensables à la récolte de ces données statistiques. Je vous mets en garde. Le logiciel présenté par certaines associations reconnues par la Commission communautaire française empêchera malheureusement l'objectif louable que vous poursuivez, à savoir de récolter ces données statistiques.

Les mandataires et les travailleurs sociaux des CPAS sont tenus, non pas au simple respect de la vie privée comme tout un chacun mais également au secret professionnel. Or, si le logiciel que vous nous apprêtez à subventionner est le même que celui qui a été présenté à divers CPAS de notre Région l'année dernière, je vous confirme que la récolte des données statistiques sera impossible. Les CPAS refuseront en effet de livrer les données statistiques demandées car rencontrer cette demande consisterait dans leur chef à violer leur secret professionnel.

Je vous invite donc à vérifier, avant de subventionner, la compatibilité de cette récolte de données statistiques avec le secret professionnel auquel sont tenus tant les mandataires que les travailleurs sociaux des CPAS.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Tout comme vous, Monsieur le Ministre-Président, le groupe socialiste se réjouit du travail démocratique et transparent effectué par la commission de la Santé de notre Parlement sur les décrets santé mentale et toxicomanie. Qu'il me soit permis ici, au nom de mon groupe, de remercier l'ensemble des acteurs de terrain qui n'ont eu de cesse de venir nous éclairer de leurs expériences, avec leurs richesses et leurs difficultés.

Durant de nombreuses heures, grâce aux données fournies par les experts de terrain et aux témoignages des citoyens, nous avons pu percevoir de manière plus fine tant les réalités du quotidien que leur complexité. Les intervenants nous ont interpellés - parfois durement - sur la gravité des situations, sur leurs difficultés à y faire face, sur les limites de leurs interventions et parfois sur leur découragement.

Tout au long de ces auditions que nous pensions de prime abord consacrées à deux thématiques bien précises - la santé mentale et la toxicomanie - nous avons évolué vers des champs plus larges: logement, emploi, dislocations familiales, immigration, etc.

Il nous a été permis de comprendre à quel point le champ de la santé mentale est particulièrement étendu et recouvre tant une dimension individuelle que collective, en l'occurrence sociétale. Les experts que nous avons entendus nous ont aussi appris qu'une réponse uniquement sanitaire est loin d'être satisfaisante dans le domaine de la santé mentale car celle-ci a des répercussions sur le rapport à soi et à l'autre.

Ce sont ces relations déficitaires qui engendrent l'exclusion sociale, par l'incapacité de la personne atteinte à s'intégrer dans un groupe mais aussi par les nombreux tabous et préjugés qui continuent à entourer la maladie mentale.

Mon groupe souhaite aussi revenir sur la question de l'insuffisance des structures et des réponses apportées aux besoins des personnes handicapées de grande dépendance et de leur famille. Ce sujet nous préoccupe au plus haut point, comme en témoignent les nombreuses interpellations et questions émanant de mes collègues et de moi-même.

Si nous ne pouvons qu'applaudir les efforts consentis en la matière, comme la quantification de l'offre et de la demande, l'institutionnalisation de l'Observatoire de la santé et du social ou l'investissement accru en personnel dans le cadre des budgets 2005 et 2006, il n'en reste pas moins que ces réponses restent largement insuffisantes en regard de la détresse et de la souffrance des personnes handicapées et de leur famille.

Il est illusoire de penser que la Commission communautaire française pourra, seule, venir à bout de cette problématique. Dès lors, une solidarité intrafrancophone, notamment avec la Communauté française, par le biais des accords de coopération, et des financements alternatifs pour les infrastructures doivent être envisagés. Nous comptons aussi sur la volonté du Collège pour constituer sur ce point un groupe de travail qui regrouperait les différents niveaux de pouvoir, à savoir le fédéral, les Communautés et les Régions. Ce groupe de travail pourrait envisager une mise en commun des moyens financiers.

Ce sont ces réponses collectives que mon groupe privilégie, plutôt que des solutions individuelles à propos desquelles nous exprimons notre plus grande réserve. Le budget d'assistance personnalisé puisque c'est de lui dont il s'agit, constitue, pour le groupe socialiste, un premier coup de canif dans notre système de sécurité sociale et donc de solidarité.

A ce propos aussi, je m'appuierai sur les nombreuses auditions que nous avons menées au sein de la commission des Affaires sociales de notre Parlement. Elles nous ont permis d'en savoir un peu plus sur ce fameux budget d'assistance personnelle (BAP). Même si le système présente quelques avantages quant à l'autonomie et à l'indépendance des personnes, beaucoup d'éléments ne plaident pas en sa faveur. J'en citerai quelques-uns, sans prétendre à l'exhaustivité.

Toutes les personnes ne réussissent pas à organiser leur vie dans ce système. En effet, la gestion du personnel engagé y est particulièrement difficile puisque c'est la personne handicapée ou sa famille qui devient l'employeur. Cette lourdeur administrative écartera d'emblée les personnes dont le bagage culturel est le plus léger.

Les auditions nous ont également montré l'ampleur de la détresse des personnes les moins favorisées économiquement ou culturellement, tels que certains groupes de populations d'origine étrangère. Ces personnes vivent encore plus lourdement la situation du handicap au sein de leur famille. Ce sont bien souvent les femmes qui, isolées ou exclues de la sphère de l'information, endosseront la responsabilité de l'enfant handicapé, mineur ou adulte.

Si l'un des objectifs visés était bien de sortir les personnes handicapées des institutions, on constate que, dans la pratique, 10% seulement des bénéficiaires du BAP ont effectivement suivi cette filière. La majorité des bénéficiaires sont des personnes qui vivaient dans leur famille et qui ne souhaitaient pas entrer dans une institution spécialisée.

Par ailleurs, même s'il est important, le budget accordé n'est pas encore suffisant, notamment pour les personnes atteintes d'un handicap physique très lourd.

J'ajoute encore qu'aucun critère de qualité ou de diplôme spécialisé n'est requis pour l'engagement du personnel. Beaucoup font appel à des bureaux d'intérim. Il est dès lors possible d'acheter de l'assistance ambulatoire auprès d'une institution classique mais le personnel ne peut pas être déjà en place et subsidié.

Enfin, il me reste à évoquer le coût budgétaire de cette mesure. Notre Commission a-t-elle la capacité de prendre en charge financièrement ce BAP, alors qu'elle effectue déjà, à chaque examen budgétaire, des exercices de contorsion pour tenter de dégager des priorités parmi les besoins cruciaux ? Sans être grand clerc ou expert financier, on ne peut, honnêtement, que répondre par la négative.

La situation en Flandre le confirme. Le système y est d'application et le budget ne peut suivre alors que les demandes continuent d'affluer. Cela signifie concrètement que certaines personnes bénéficient de l'assistance financière tandis que d'autres pas. Pour nous, cette situation est évidemment intolérable.

Vous avez également évoqué la problématique des soins palliatifs dans votre déclaration gouvernementale. Comme vous, nous espérons que le groupe de travail constitué des différents niveaux de pouvoir prendra en considération notre population francophone et répondra financièrement à la question sensible du maintien de la qualité de vie des malades atteints d'une maladie évolutive à issue fatale.

Nous espérons que ces concertations et évaluations seront suivies d'effets concrets permettant de réunir de manière optimale dans un esprit d'ouverture et de pluralisme, les représentants des associations de soins palliatifs et continus de notre Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit aussi, voire surtout, de promouvoir la reconnaissance et le financement des différentes structures de soins palliatifs et continus.

Je terminerai cette intervention en évoquant la problématique des personnes du troisième âge. J'espère que le groupe de travail de la Conférence interministérielle se penchera également sur la situation des personnes vieillissantes de l'immigration ou issues de celle-ci. Le colloque qui s'est tenu dernièrement sur la question a bien mis en exergue les urgences en la matière.

Voilà l'essentiel des éléments concernant la santé sur lesquels mon groupe souhaitait revenir et continuera encore de revenir dans le rendez-vous prochain de l'examen du budget.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Céline Fremault.

Mme Céline Fremault (cdH).- Les personnes handicapées de grande dépendance ainsi que leurs familles rencontrent de nombreuses difficultés dans leur vie quotidienne, c'est-à-dire difficultés de logement évoquées par différentes associations tout au long notamment des auditions réalisées en commission des Affaires sociales, difficultés psychologiques, sociales, financières...

Les besoins fondamentaux de ces personnes nécessitent des réponses urgentes, concrètes et praticables mais les réponses avancées par les pouvoirs publics, tous niveaux de pouvoir confondus, demeurent encore trop insuffisantes.

Le Gouvernement de la Commission communautaire française fait néanmoins de cette question relative à l'insuffisance de réponses apportées aux besoins des personnes handicapées une question fondamentale - plusieurs pages dans la déclaration - et on ne peut que l'en féliciter.

Brièvement, je soulignerai les quatre axes qui, à mes yeux, ont été principalement développés :

- le soutien aux projets de création de nouveaux centres d'hébergement et de jour;
- la création et l'institutionnalisation d'un Observatoire de l'accueil de l'accompagnement de la personne handicapée au sein du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé;
- les modifications de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et des

centres d'hébergement pour personnes handicapées et de l'arrêté du 28 novembre 2002 relatif aux normes d'encadrement dans les centres de jour et les centres d'hébergement;

- le soutien aux associations et aux services qui offrent du répit aux familles de personnes handicapées et je serai particulièrement attentive aux articles budgétaires futurs les concernant puisque, comme le souligne la présente déclaration, ils sont des acteurs pivots de grande importance dans le cadre du maintien à domicile "faute de places et de structures".

Des questions relatives à la déclaration de politique générale méritent d'être posées à ce sujet. Dans la déclaration, il est question d'institutionnalisation de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Qu'entendez-vous par là ? Si vous entendez officialisation de l'institution, indépendance et liberté dans les décisions, quel sera par conséquent le rôle du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé au niveau de la prise de décision ?

Vous faites allusion, dans votre déclaration, à un nouvel arrêté 2006/554 du Gouvernement de la Commission communautaire française, quel est-il ? Quand sera-t-il examiné au Parlement et a-t-il été concerté avec le secteur associatif ? A quand est programmée son entrée en vigueur ? Que devient le projet-pilote relatif au budget d'assistance personnelle (BAP), promis par Mme Huytebroeck depuis bientôt deux ans ? La déclaration évoque la structuration d'un organe d'accompagnement spécialisé qui sera chargé d'analyser la demande de coordination des réponses adéquates. Pouvez-vous me préciser de quel organe il s'agit ? Quelles seront ses missions et qui en exercera la tutelle ?

Ensuite, vous évoquez brièvement la mise en place d'une conférence interministérielle sur la personne handicapée. Pourriez-vous me fournir des précisions sur le rôle de la Commission communautaire française à ce sujet et sur la mise en place d'une telle conférence ?

Enfin, vous soulignez qu'un travail conséquent de sensibilisation à l'intégration des personnes en situation de handicap dans le milieu du travail est en cours et prendra la forme de huit journées de séminaires au sein du Service bruxellois francophone de la personne handicapée. Pouvez-vous m'indiquer si les autres niveaux de pouvoir notamment les acteurs fédéraux en matière d'emploi y participent afin d'optimaliser rapidement les mesures évoquées dont l'offre d'un différentiel de revenu suffisant pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés par la mise au travail ?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Fatima Moussaoui.

Mme Fatima Moussaoui (cdH).- Monsieur le Ministre, je voudrais vous féliciter pour les avancées concrètes et attirer votre attention sur deux volets qui sont d'ailleurs liés.

Je commencerai par le nouveau décret relatif aux espaces-rencontres, pour vous encourager vivement à continuer l'élaboration de celui-ci. En effet, ces espaces-rencontres ont une énorme importance pour les familles, notamment lorsqu'il s'agit d'aider, de résoudre des problèmes relationnels entre un jeune et ses parents ou toute autre difficulté.

Par ailleurs, nous connaissons tous les manquements en matière de places d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale. Les listes d'attente sont souvent interminables dans les crèches maisons

d'enfants ou autres lieux d'accueil. Je sais que vous avez déjà, en collaboration avec la Communauté française, dégagé un certain nombre de places. Je vous en félicite. C'est pourquoi, je me réjouis de l'octroi de moyens financiers aux communes pour la petite enfance, ainsi que de l'annonce de discussions avec la Communauté française et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) afin de fixer des critères de priorité pour faciliter la création de nouvelles places d'accueil.

Mes deux questions sont les suivantes. Dans le cadre du décret espaces-rencontres, existe-t-il des synergies entre la Commission communautaire française et la Communauté française, dans le cadre du décret sur le soutien à la parentalité ? Pouvez-vous m'informer du nombre de places d'accueil de la petite enfance disponibles pour l'année 2007 ?

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Si vous le voulez bien, je répondrai d'abord en reprenant trois éléments de politique générale, puis en suivant l'ordre de la déclaration que j'ai faite ce matin, pour essayer de répondre de la manière la plus complète possible aux questions qui nous ont été posées.

Madame Persoons, nous n'étions pas aujourd'hui dans le cadre d'une discussion budgétaire mais dans celui d'une déclaration de politique générale. Vous aurez l'occasion dans les semaines qui viennent de discuter avec nous de la problématique du budget de la Commission communautaire française. Il me semblait prématûr alors que nous sommes en pleine préparation de ce budget et que nous travaillons sur un certain nombre de pistes internes et externes, d'avoir aujourd'hui ce débat au Parlement.

Ce que nous avons aussi voulu dire au travers de cette déclaration de politique générale, c'est qu'au-delà de la difficulté financière de notre institution, il y a des politiques qui sont menées au sein du Gouvernement francophone bruxellois. C'est notre gouvernement qui est à l'origine des 22% d'augmentation de l'offre de la formation en Région de Bruxelles-Capitale et non le gouvernement précédent.

La pérennisation des réseaux de santé, Madame Persoons, est l'oeuvre du présent gouvernement, de même que le million et demi concernant les accords du non-marchand dont je reparlerai tout à l'heure. Le décret sur la cohésion sociale, la politique touristique menée par ma collègue sont des programmes que nous parvenons à mener au sein de ce gouvernement malgré nos difficultés financières.

Le deuxième volet sur lequel j'aimerais dire quelques mots concerne les accords du non-marchand. Bien entendu, Madame Persoons, nous considérons que ce secteur accomplit des missions de service public et d'intérêt général fondamentales au profit de la population bruxelloise.

Cependant, comme vous semblez avoir la mémoire un peu courte, je tiens à vous rappeler quelques éléments. Les accords 2000-2005 qui ont été conclus sous la législature précédente sont extrêmement favorables au secteur du non-marchand de notre Région, beaucoup plus favorables que ceux de la Communauté française et que ceux de la Région wallonne. Leur coût a été financé par la Région mais le problème majeur est qu'en partant, vous nous avez laissé une solide ardoise de 27 millions d'€ parce que vous aviez sous-estimé leur coût.

(Rumeurs)

Vous étiez majoritaires et vous nous avez laissé cette ardoise. Alors, c'est évidemment très facile de nous demander maintenant où nous en sommes ! Je le répète, quand nous sommes arrivés il y a deux ans, 27 millions d'€ manquaient pour le financement de ces accords. Et encore ! Ce n'est que le solde du passé car il reste tout le volet récurrent que nous assumons aujourd'hui. Je vous demanderai donc de faire preuve d'un peu de modestie. Comme Mme Mouzon l'a rappelé, nous avons témoigné d'un certain courage par rapport aux revendications exprimées.

Concernant l'avenir, je vous ai énuméré les deux points sur lesquels nous étions en discussion avec les organisations représentatives. Nous avons aussi marqué notre accord sur l'évaluation et le chiffrage des revendications complémentaires du secteur. Certains l'ont rappelé ici, notre priorité se concentre sur les termes de l'accord de majorité qui sont très clairs.

Le jour où un refinancement éventuel de notre institution s'annoncera, je suppose, Madame Persoons, que vous serez à nos côtés pour exiger que tout ne bénéficie pas au refinancement des revendications du non-marchand. D'autres besoins existent dans notre Région.

Sur les cinq millions d'€ octroyés par la Région lors de l'exercice précédent, que vous avez oublié de rappeler, 1,550 million d'€ a été réservé au financement de la cohésion sociale, les ETA, les ACS, en respect de notre accord de majorité.

Le troisième point concerne la périphérie. Nous connaissons vos discours plus que vos actes dans ce domaine-là.

Mme Caroline Persoons (MR).- Franchement, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous !

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Je voudrais quand même vous demander ce que vous avez fait sous la législature précédente en faveur de la ratification de la convention-cadre. Vous n'ignorez pas que sa signature par M. Louis Michel à l'époque a été faite avec une réserve, à savoir la définition de la notion de minorité.

Depuis que je suis ministre-président du gouvernement, j'ai déjà écrit à plusieurs reprises à M. Karel De Gucht, le ministre des Affaires étrangères, pour qu'il réunisse la fameuse CIPE, la conférence interministérielle, afin que nous nous mettions d'accord sur cette notion. En effet, tant que cette réserve ne sera pas levée, le dossier restera bloqué.

Cela avait été fait sous la législature précédente avec M. Louis Michel. Nous le refaisons maintenant. En outre, M. De Gucht n'accuse même pas réception de mes courriers. Je pense que vous pourriez faire preuve de toute l'influence que vous avez au sein du gouvernement fédéral pour que ce dossier puisse enfin avancer. En tout cas, je peux vous dire qu'une fois que ce sera débloqué au niveau fédéral, nous pourrons avancer.

Concernant les thèmes plus spécifiques mis en avant par les uns et les autres, l'un d'eux a retenu l'attention de plusieurs intervenants. Je veux parler du pacte associatif, évoqué par M. Colson à la fin de son intervention.

Le gouvernement a décidé de se joindre à la Région wallonne et à la Communauté française pour proposer en commun un pacte associatif qui devra garantir aux associations des conditions de fonctionnement et de relation aux pouvoirs publics qui doivent être optimales. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, il faudra du temps pour qu'il réponde à nos ambitions. Cependant, je constate que le calendrier qui avait été fixé initialement est respecté. La phase de consultation du monde associatif se poursuit. Vous avez eu l'air de considérer que

certains étaient exclus de cette phase, cela ne me semble pas avoir été le cas car elle a été la plus large possible tant au niveau bruxellois qu'au niveau de la Communauté française dans son ensemble.

Des tables rondes seront organisées dans le courant du mois de novembre. Elles porteront sur les questions liées aux modalités de représentativité du monde associatif ainsi que sur les déclinaisons locales à envisager.

Un projet de pacte sera adopté en fin d'année ou au début de l'année prochaine. C'est à ce moment-là que les différents parlements seront saisis de cette question.

Notre volonté est de participer au travail conjoint de l'ensemble des francophones du pays. Comme nous l'avons montré dans les travaux préparatoires en réunissant les associations bruxelloises, nous souhaitons faire entendre leurs attentes propres à des secteurs devant relever les défis inhérents à une grande métropole.

Etablir un parallèle entre le pacte associatif et les Assises de l'ambulatoire, voilà qui me semble malvenu. Le pacte associatif est un réel projet de dialogue entre les secteurs associatifs et le monde politique, ce qui n'était pas le cas - ou bien je n'ai rien compris - dans le cadre des dernières demandes formulées au sein de ces assises.

Certaines questions concernaient la formation professionnelle et la collaboration avec le secteur privé, la collaboration avec le niveau local, la problématique relative à la maîtrise du néerlandais.

Pour ce qui est des contacts avec le secteur privé, je rappellerai que les actions de formation professionnelle qualifiante sont en grande majorité organisées en collaboration avec le secteur professionnel via les fonds de formation afin qu'elles correspondent le mieux possible aux besoins du marché, c'est indispensable.

Les actions de formation professionnelle organisées par les structures locales et communales, les synergies avec Bruxelles Formation sont permanentes, que ce soit dans le cadre des formations innovantes mises en place par les missions locales ou dans le développement des formations liées aux titres-services.

Pour ce qui est de l'apprentissage du néerlandais dans les filières d'enseignement technique et professionnel, il faut se rappeler qu'elles ne relèvent pas des compétences de notre commission. Néanmoins, il convient de rappeler à tout niveau qu'il s'agit là d'une impérieuse nécessité.

J'en arrive au volet santé. Diverses questions m'ont été posées, à commencer par Mme Persoons qui réduisait les engagements pris en 2004 à la simple évaluation des décrets "toxicomanie et santé mentale". Personnellement, j'estime que nous avons bien travaillé dans ce domaine depuis 2004. Il est clair que le travail réalisé ne se limite pas, sauf à ne pas suivre les travaux de la commission de la Santé, à l'évaluation de ces deux décrets. Il s'agit, comme signalé ce matin, du financement des maisons médicales, du soutien au travail de réseau, du soutien à la médecine générale, que ce soit par le biais des maisons médicales ou par l'élaboration d'un nouveau projet mettant en lien les médecins généralistes et les autres secteurs agréés de la Commission communautaire française. Il s'agit également d'un travail de fond quant aux missions des services actifs en matière de toxicomanie. Si vous avez des inquiétudes, Madame Persoons, je peux donc vous confirmer qu'en matière de santé, les choses avancent bien et pas seulement au niveau du travail parlementaire.

Certains, à l'instar de M. André du Bus de Warnaffe, me demandaient si nous allions créer de nouvelles maisons médicales. Vous mettez à juste titre l'accent sur les besoins dans ce secteur. Cependant, vous savez que nous sommes liés à des impératifs budgétaires. Aujourd'hui, nous avons déjà finalisé nos engagements par rapport aux équipes agréées. C'est une première étape et un effort a donc été accompli dans ce domaine.

En ce qui concerne les nouvelles maisons médicales, l'idéal serait de pouvoir prévoir la programmation d'une ou de deux nouvelles maisons par an. Mais des solutions structurelles de financement de notre institution devraient intervenir pour que nous puissions rencontrer cet objectif.

Vous avez également rappelé la nécessité d'appliquer la fameuse résolution concernant l'Observatoire de la santé et du social. Sachez que nous ne l'oublions pas et ne l'oublierons pas dans les semaines et les mois à venir.

Toujours dans le domaine de la santé, vous m'avez également interrogé concernant le protocole III de santé à l'égard des personnes âgées et sur la répartition Commission communautaire commune - Commission communautaire française. Cette répartition s'oriente vers un tiers des moyens pour la Commission communautaire française et deux tiers pour la Commission communautaire commune. C'est d'ailleurs exactement la même répartition que pour les protocoles I et II. Une évaluation de cette clé de répartition sera effectuée en cours d'exécution du protocole III qui court jusqu'en 2011.

La seconde question portait sur les formes alternatives de soins auprès des personnes âgées. Il est nécessaire de connaître les projets d'arrêtés de l'INAMI pour y répondre. Comme je l'ai déjà dit dans la déclaration, le ministre Demotte a convoqué les groupes de travail interministériels à ce sujet. Par ailleurs, l'INAMI procède actuellement à une évaluation des formes alternatives de soins créées sur la base du protocole II.

J'en viens à la question des personnes handicapées. Qu'en est-il de l'institutionnalisation de l'Observatoire et de l'accompagnement des personnes handicapées ? Si cette institutionnalisation a lieu, quelle sera la place du conseil consultatif ?

Cette institutionnalisation de l'Observatoire est un projet élaboré avec le groupe "Observatoire" du conseil consultatif, section personnes handicapées. Le projet d'institutionnalisation tel que prévu à ce jour implique la présence de représentants de la section des personnes handicapées au sein de ce futur organe. Cette implication est prévue tant pour l'accompagnement des missions que pour la coordination opérationnelle.

D'autre part, Mme Persoons évoquait les difficultés rencontrées par un certain nombre d'institutions en raison de l'application du décret, ainsi que les effets de ce dernier sur l'emploi. Je peux répondre que, suite à la réforme du secteur d'accueil de jour et d'hébergement et en vertu des dispositions projetées, on devrait assister au licenciement de 11,7 équivalents temps pleins. Parallèlement, sur l'ensemble du secteur, 26 engagements devraient avoir lieu. L'objectif est évidemment de faire en sorte que ceux qui perdent leur emploi d'un côté puissent le récupérer de l'autre.

En ce qui concerne l'aide aux personnes et le problème de la liquidation des soldes de subventions pour 2005, je peux vous indiquer que cette liquidation nécessite un ajustement budgétaire important. Les besoins du secteur des services d'aides à domicile ont été signalés à la ministre du Budget dès que les chiffres définitifs de 2005 ont été connus, soit dès le mois de juin.

Les réunions multilatérales nécessaires n'ont été organisées que tardivement mais un accord est intervenu hier en Collège concernant le budget 2006 ajusté. Ma collègue le présentera très rapidement au Parlement.

Plusieurs d'entre vous ont posé des questions concernant les moyens accordés au planning familial et la limitation à un certain nombre de centres. Les fédérations représentatives du secteur des centres de planning familial ont toutes été consultées. Elles ont accepté de travailler par priorités et par étapes. En effet, la réalité budgétaire de notre Commission communautaire française ne nous permet pas de prendre immédiatement en considération l'ensemble des revendications des 26 centres.

Le critère du "raboutage" est accepté comme critère primordial. Il nous permet de corriger une situation vieille de dix ans qui a engendré dans certains cas une diminution du cadre agréé pouvant aller jusqu'à 30% du cadre subventionné. Nous avons identifié les 8 centres de planning familial qui ont subi un taux de raboutage de plus de 8,5% de leur cadre et les 18 autres centres qui ont subi un taux inférieur. Pour chacun des 8 centres les plus raboutés, nous proposons l'octroi d'une enveloppe budgétaire équivalent au coût horaire d'un mi-temps universitaire ayant dix ans d'ancienneté.

En ce qui concerne la médiation de dettes, ainsi que le logiciel de collecte de données à propos duquel M. Colson semble avoir quelques appréhensions, il faut savoir que les statistiques disponibles dans ce domaine sont actuellement beaucoup trop générales. A l'heure actuelle, aucune donnée statistique pertinente n'existe concernant le surendettement. Les services de médiation de dettes doivent réellement disposer d'un programme de gestion informatique de leurs dossiers. Cette informatisation est vraiment primordiale.

Le Centre d'appui aux services de médiation de dettes, le GREPA, a cherché à développer un projet de statistiques permettant de rassembler, traiter et analyser les données qui émanent de l'ensemble des services de médiation de dettes de notre Région, qu'ils soient agréés par la Commission communautaire française ou la Commission communautaire commune. Cette dernière a aussi octroyé une aide financière pour mener à bien ce projet et veiller à ce que chaque service agréé puisse véritablement disposer de cet outil informatique. Afin de garantir la qualité de celui-ci, un partenariat a été conclu avec le monde universitaire et un groupe de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Concernant le thème de la famille, j'en viens à la question de Mme Moussaoui, le problème de l'espace-rencontres, les synergies avec la Communauté française, les relations avec le décret de soutien à la parentalité etc. Je dois vous dire qu'il n'existe aucune synergie avec la Communauté française. En effet, en 2001, l'un des organismes a bénéficié d'une subvention d'initiative délivrée par celle-ci dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Depuis 2003, les subsides sont devenus régionaux et l'on assiste à un transfert de compétences vers la Commission communautaire française.

Vous avez posé une autre question, Madame Moussaoui, concernant le problème de la petite enfance et des crèches. L'arrêté d'application, publié depuis octobre 2006, permet des subventions à des taux majorés pouvant atteindre jusqu'à 95% du coût des travaux pour certaines communes cumulant les handicaps sociaux et économiques. Un autre aspect est le taux de couverture moyen, autrement dit le nombre de places en milieu d'accueil en fonction du nombre de naissances par commune. Ce sont les communes dites "pauvres" (Saint-Josse, Saint-Gilles, Molenbeek, Anderlecht, Schaerbeek, Koekelberg) qui présentent le plus faible taux. Elles seront donc prioritaires, tant pour les

investissements de la Commission communautaire française que pour les accords délivrés par l'ONE en vue de leur fonctionnement.

Suivent deux volets importants, construction et rénovation. En effet, il est indispensable de réserver des moyens budgétaires à la rénovation des infrastructures existantes afin de les maintenir en bon état. A défaut, l'accueil des enfants ne sera plus possible.

Certains intervenants ont demandé où nous en étions dans la gratuité des transports en commun régionaux et dans nos discussions avec la STIB à ce sujet. Actuellement, l'octroi d'un titre de transport gratuit dans le cadre scolaire est réservé aux enfants de l'enseignement fondamental, que ce soit par l'abonnement STIB ou la "carte école". En revanche, pour l'enseignement secondaire qui nous intéresse plus particulièrement, cette question est à l'étude au sein de la STIB, dont nous attendons une réponse, espérons-le, positive. En tout cas, nous multiplions nos efforts pour obtenir une telle réponse à ce problème.

J'en arrive à la liaison entre le programme Picqué, que vous avez entendu hier, concernant l'Europe et la culture et ce que nous entreprenons au sein de notre Commission communautaire. Notre prise en charge des Européens, si je puis dire, est en relation avec la promotion de la langue française comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer dans mon exposé de ce matin.

Concernant la maison des cultures, l'objectif n'est pas de créer une maison des cultures par commune. Une existe déjà à Molenbeek et une autre sera bientôt créée à Saint-Gilles. Ce sont les deux maisons qui sont prévues à l'heure actuelle et l'objectif est de rester dans une enveloppe budgétaire raisonnable. Ne pensez pas que cette enveloppe va exploser, nous n'en avons pas les moyens.

Concernant la problématique de la politique sportive et, plus spécifiquement, le prêt de matériel sportif, Mme Braeckman se demande ce qui a été fait à ce sujet au regard de la déclaration de politique générale de l'année dernière. Cela a été réalisé mais l'asbl "FestiSport" a bénéficié d'une subvention de 40.000 € pour l'année 2006 à charge de mettre à disposition des demandeurs le matériel nécessaire aux activités organisées. Une dernière réunion du comité d'accompagnement permettra de faire le point sur les actions soutenues par cette asbl et sur les résultats obtenus pour l'année qui se termine.

Quant à la collaboration entre M. Eerdekins et M. Kir qui, pour des raisons familiales, n'a pas pu nous rejoindre cet après-midi, elle est excellente. Je suggère, Madame Persoons, que si vous avez des points plus précis à mettre en avant, de poser une question écrite à mon collègue, M. Kir qui vous répondra de manière plus détaillée.

Quelques mots concernant la politique en matière de tourisme et notamment "Les Assises du Tourisme" et le contrat de gestion de l'OPT. Ce dernier va disposer d'un contrat de gestion. Le premier entrera en vigueur pour la période 2008/2010. C'est positif. Ce contrat portera sur les objectifs généraux assignés à l'OPT pour les trois années à venir, les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et les critères d'évaluation de ce contrat de gestion.

Concernant la question de M. du Bus de Warnaffe quant à l'intégration du tourisme et de la santé dans les programmes de coopération, je peux vous dire qu'il existe déjà un certain nombre d'initiatives et, sans en faire l'inventaire, nous allons continuer dans cette voie.

L'impact des services des institutions bruxelloises auprès des non-Bruxellois. En matière de fréquentation de nos institutions

par des personnes d'origine géographique et linguistique différentes, je tiens à réitérer mon souhait de maintenir à l'égard de tous une loyauté fédérale qui consiste à permettre l'accès à nos services, particulièrement étoffés et d'une grande qualité. Je souhaite notamment - vous me soutiendrez certainement, Madame Braeckman - éviter toute mesure qui induirait une réduction d'accès à nos services, notamment pour les francophones de la périphérie.

Si cette analyse peut être faite, son utilisation vis-à-vis d'autres instances doit être envisagée avec une certaine prudence. Je tiens à vous y rendre attentive.

Mme Mouzon m'a posé une question concernant les projets de cohésion sociale et les projets de la Région.

Les projets régionaux ont été sélectionnés en tenant compte des priorités définies par le Collège en 2005. Celles-ci ont été communiquées aux associations par l'appel à projets. Il s'agit d'ailleurs de priorités identiques à celles des projets communaux, c'est-à-dire citoyenneté, mixité, lutte contre l'exclusion, accueil des primo-arrivants, alphabétisation.

Les deux dernières questions sont un peu plus techniques, notamment la vôtre, Madame Mouzon, concernant la comptabilité.

Le 23 mars dernier, le Collège de la Commission communautaire française a approuvé une note prévoyant un calendrier de travail relatif à l'application à la Commission communautaire française des principes généraux instaurés dans le cadre de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions.

La Commission communautaire française, comme discuté en commission, est exclue du champ d'application de cette loi. Toutefois, il est apparu opportun au Collège de la Commission communautaire française d'amorcer une réflexion portant sur les différents aspects des réformes de la comptabilité publique - vous avez raison en cela sur le fond. Un calendrier a été fixé pour sa mise en application. Il convenait aussi d'établir une procédure structurée et un encadrement adéquat pour mener à bien cette entreprise.

En effet, des modifications d'importance découlent de la mise en application de cette réforme. Il importe donc de la préparer au mieux et de la gérer afin qu'elle concoure in fine à une amélioration du fonctionnement de l'administration et à l'obtention de données comparables entre les entités du pays.

C'est ainsi que, par décision du 23 mars, le Collège a prévu la mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser en profondeur les modalités d'application des mesures qui sont comprises dans cette réforme.

Cette plate-forme comprendra un représentant de chacun des membres du Collège ainsi que des divers services de l'administration concernés par la réforme : services juridique, informatique et du Budget.

Ce groupe de travail s'est déjà réuni et a prévu, dans un premier temps, de recourir à l'aide d'un bureau extérieur afin de rédiger un cahier spécial des charges permettant de déterminer le mode idéal de passation pour ce type de marchés.

Je termine, Madame Persoons, par la problématique de l'évaluation des agents qui semble vous tenir à cœur en référence à l'exemple de Woluwe-Saint-Pierre. Mais nous ne sommes pas ici pour parler de cette commune.

Madame Persoons, vous savez certainement que le mot "évaluation" est d'usage dans la terminologie de la carrière des fonctionnaires dont les prestations doivent périodiquement être évaluées. Cette évaluation doit être satisfaisante pour que l'agent bénéficie des dispositions du statut, telles que la promotion, en carrière plane ou non. L'évaluation est prévue par le statut de la Commission communautaire française mais n'a pas encore pu être mise en œuvre car il est nécessaire de former les agents qui en sont chargés. Cette formation a commencé en 2006 et elle se poursuivra en 2007. Nous procéderons ensuite à l'ensemble des évaluations.

Monsieur le Président, j'ai essayé de répondre point par point aux questions qui m'étaient posées par les parlementaires, de manière générale dans un premier temps et de manière plus exhaustive ensuite. J'espère n'avoir lésé ni oublié personne.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- Je vous remercie. Chaque groupe dispose à présent d'un droit de réponse. Madame Persoons, souhaitez-vous l'utiliser ?

Mme Caroline Persoons (MR).- Oui, brièvement. La réponse du ministre est plus longue que son intervention.

A propos de la périphérie et de la convention-cadre, je voudrais préciser que la notion de minorité a été définie par le Conseil de l'Europe lui-même. A mon avis, on peut déjà avancer car cette réserve est maintenant levée.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Elle doit être levée au sein de la CIPE (Conférence interministérielle de politique étrangère) et puis au gouvernement fédéral. Vous le savez comme moi.

Mme Caroline Persoons (MR).- Vous voyez plus souvent M. Vanhengel que moi et je ne vois pas souvent M. De Gucht.

Une déclaration de rentrée sans budget terminé rend l'exercice difficile. Si le budget est bouclé dans quelques semaines, il y a encore des démarches à faire pour aider certains secteurs de la Commission communautaire française qui sont les plus en difficulté.

Vous trouvez peut-être que le non-marchand reçoit trop ou a été évalué de manière trop importante sous la précédente législature mais je pense que c'est toute la population en contact avec le non-marchand qui se trouve pénalisée par votre incurie. Par exemple, quand les centres de jour pour enfants handicapés doivent fermer parce qu'il y a une manifestation à Bruxelles, il s'agit de centaines de familles qui se retrouvent en difficulté. Il s'agit d'un point fondamental et on ne perçoit pas la voie pour résoudre les problèmes en présence.

Dans le problème concret des institutions et du manque de places pour les personnes handicapées, il y a des pistes à mettre en route avec la collaboration de la Région entre autres. Je pense à un projet qui pourrait être soutenu par Beliris au niveau de l'infrastructure qui accueillerait une institution à vocation sociale. Ce ne sont pas des pistes à écarter. Dans la mesure où peu de pistes sont présentes dans votre déclaration, elles ne sont pas à négliger pour que la Commission communautaire française se porte mieux à l'avenir.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je voudrais revenir sur la comptabilité de la Commission communautaire française, sujet technique mais très chargé politiquement. Votre réponse me déçoit et m'inquiète.

En effet, la loi fédérale de 2003 qui contient les principes généraux à appliquer à toutes les comptabilités des entités fédérées, n'exclut pas à proprement parler la Commission communautaire française de son champ d'application, ce n'est pas écrit textuellement. Elle se borne à ne pas viser la Commission communautaire française.

En effet, selon l'interprétation qu'il convient de donner au fameux décret tripartite Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française qui a transféré l'exercice de compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française et à la Région wallonne, il faut considérer que l'organisation même, sur le plan législatif, de la comptabilité est une compétence transférée, aussi bien à la Commission communautaire française qu'à la Région wallonne, ou bien qu'elle n'est pas transférée. Dans ce cas - toujours pour l'exercice des compétences décrétale de la Communauté française - elle n'est pas davantage transférée à la Région wallonne qu'à la Commission communautaire française.

Un arrêté de la Communauté française régit la comptabilité de la Commission communautaire française dans l'exercice des matières réglementaires. On ne sait pas si, dans l'exercice des matières décrétale, le fait même d'élaborer les règles comptables est une compétence transférée ou non.

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, transférée ou pas - toujours tant pour la Commission communautaire française que pour la Région wallonne - nous avons tout intérêt à ce que la comptabilité respectée dans l'exercice des matières décrétale par la Commission communautaire française soit la même que la comptabilité de la Communauté française et de la Région wallonne.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Je n'ai pas dit le contraire !

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Or, je vous entendez dire que vous avez mis en place un groupe de travail Commission communautaire française mais je ne vous entendez pas dire que vous travaillez en concertation avec les fonctionnaires de la Région wallonne et de la Communauté française qui, eux, sont en train d'élaborer, indépendamment de la problématique de l'exercice des compétences transférées, une comptabilité identique pour la Communauté française et la Région wallonne.

Le danger est et reste, que soit il faille attendre que cette comptabilité soit concoctée entre la Communauté française et la Région wallonne pour, à notre tour et avec retard, la recopier et l'adopter à notre compte, soit qu'on se retrouve dans l'obligation, pour ne pas encourir de retard, de concocter nous-mêmes une comptabilité, ce qui sera bêtement cher qui risque d'être différente de celle concoctée par les deux autres entités.

Voilà pourquoi, depuis deux ans, j'insiste pour travailler de concert avec la Communauté française et la Région wallonne à l'élaboration de la même réforme comptable. Pourtant, je ne vous entendez pas à ce sujet. J'entends qu'on travaille du côté de la Commission communautaire française à l'étude de la réforme de la comptabilité de la Commission communautaire française.

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je voudrais d'abord remercier le président du gouvernement pour l'ensemble de ses

réponses. Je ne reviendrai pas sur les différents points évoqués car ce que vous avez donné comme explications est suffisant à ce stade-ci. Nous aurons l'occasion d'y revenir en profondeur lors de l'examen du budget.

Cependant, je voudrais éclaircir un élément que j'avais évoqué au début de mon discours, à propos de la formation professionnelle. On retrouve dans les différentes communes des acteurs locaux dans les missions locales pour l'emploi qui ont développé des programmes de formation sur la base des contacts qu'ils ont avec le secteur privé principalement. Les agréments qui sont octroyés pour ces programmes de formation professionnelle le sont par Bruxelles Formation.

Par ailleurs, Bruxelles Formation occupe une place qui est vécue par les acteurs locaux comme ambiguë. A la fois, cet organisme délivre des agréments et il développe des programmes de formation. Cette position est en l'occurrence perçue comme injustement concurrentielle.

Je crois que si Bruxelles Formation développe avec pertinence une série de programmes, il ne faut pas sous-estimer les acteurs locaux. Au contraire, il faut largement les encourager car, par les contacts qu'ils ont pu tisser progressivement avec le secteur privé, ils ont montré une très grande intelligence opérationnelle pour la mise à l'emploi et le suivi de personnes qui dans le cadre spécifique des structures locales ont pu accéder à un accompagnement et à une réintégration professionnelle sur le long terme.

M. le Président.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Outre mes remerciements pour toutes les réponses que vous avez apportées, je voudrais ajouter que le risque lié à la pénurie financière et budgétaire de la Commission communautaire française est de voir, alors que nous sommes à l'heure des réseaux, les secteurs qui entrent en concurrence les uns avec les autres, ce qui n'augure ni des débats sereins ni des solutions optimales.

Au contraire, je voudrais que l'on réfléchisse à une augmentation des moyens, voire à faire payer ceux qui doivent payer. Par rapport à ma proposition d'objectivation des flux, je n'accepte pas la moindre suspicion qui viserait à faire croire que je veux que nos institutions et services soient moins ouverts ou restreignent leur accès. Bien au contraire, je me réjouis de la libre circulation de tout le monde et des mélanges géographiques, linguistiques et sociaux que l'on trouve sur le terrain. Les citoyens n'ont pas à intégrer nos barrières institutionnelles et c'est très bien comme cela.

Par contre, tant à la Commission communautaire française qu'à la Commission communautaire commune, je me demande pourquoi, alors que notre Région vit des difficultés énormes, on assume des coûts sans même s'en rendre compte. A la Commission communautaire française, il semble que nous prenions à charge, dans notre budget, des dépenses qui ne nous incombent pas et qui ressortissent de politiques communales ou de dépenses de santé pour lesquelles l'INAMI pourrait être davantage sollicitée.

Il faut garder cette problématique en tête quand on négociera, c'est la moindre des choses.

M. le Président.- Chacun a eu l'occasion de s'exprimer. Les débats budgétaires viendront rapidement et donneront une nouvelle fois l'occasion à chacun de poser ses constats et questions. Les prochaines séances nous permettront d'interpeller le gouvernement.

La séance est suspendue à 16h59.

La séance est reprise à 17h31.

VOTE RESERVE

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ ENTRE
LE ROYAUME DE BELGIQUE, LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, LE
ROYAUME DU DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE
D'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, LA RÉPUBLIQUE
HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE, L'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LA
RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA
RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, LE GRAND-DUCHÉ DE
LUXEMBOURG, LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE, LA RÉPUBLIQUE
DE MALTE, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE
D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE
PORTUGAISE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE
SLOVAQUE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE, LE ROYAUME DE
SUÈDE, LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
DU NORD (ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE) ET LA
RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET LA ROUMANIE, RELATIF À
L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ET DE LA
ROUMANIE À L'UNION EUROPÉENNE, AU PROTOCOLE, À L'ACTE
ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 25 AVRIL 2005**

Vote nominatif

M. le Président.- L'ordre du jour appelle le vote réservé sur le projet de décret portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique, la République tchèque, le Royaume du Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Etats membres de l'Union européenne) et la République de Bulgarie et de la Roumanie, relatif à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, au Protocole, à l'Acte et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 25 avril 2005.

- Il est procédé au vote.

64 membres ont pris part au vote.

64 membres ont voté oui.

Ont voté pour: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthié, Mohammadi Chahid, Jacques De Coster, Willy Decourcy, Magda De Galan, Amina Derbaki Sbaï, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Françoise Bertieaux, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Vincent De Wolf,

Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Michèle Hasquin-Nahum, Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Martine Payfa, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Viviane Teitelbaum, Alain Zenner, Stéphane de Lobkowicz, Francis Delpérée, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffé, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Christos Doulkeridis, Paul Galand, Yaron Peszat, Danielle Caron, Guy Hance, Christiane Van Nieuwenhoven, Carine Vyghen.

M. le Président.- En conséquence, le projet de décret modifiant le décret portant assentiment au Traité entre le Royaume de Belgique, la République tchèque, le Royaume du Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Etats membres de l'Union européenne) et la République de Bulgarie et de la Roumanie, relatif à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, au Protocole, à l'Acte et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 25 avril 2005 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

CLÔTURE

M. le Président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 17h33.

Membres du Parlement présents à la séance : M. Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthié, MM. Chahid, Clerfayt, Colson, Daems, de Clippele, De Coster, Decourcy, Mme De Galan, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, Delpérée, de Patoul, Mme Derbaki Sbaï, MM. De Wolf, Diallo, Doulkeridis, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffé, El Ktibi, Mmes El Yousfi, Emmery, Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Hance, Mmes Hasquin-Nahum, Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Molenberg, Moussaoui, Mouzon, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, MM. Peszat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rousseaux, Saïdi, Schepmans, M. Simonet, Mme Teitelbaum, M. Tomas, Mmes Van Nieuwenhoven, Vyghen, M. Zenner.

Membres du gouvernement présents à la séance : M. Cerexhe, Mmes Huytebroeck et Dupuis.

